

LA NOUVELLE-FRANCE AU XVII^e SIÈCLE

Une entrevue à Saint-Jean de Mortagne en 1653

● ARTHUR MAHEUX, ptre,
archiviste de l'Université Laval.

Ce dimanche-là, par un beau jour d'été, les paroissiens sortaient de l'église après la grand-messe à Saint-Jean de Mortagne. M. le curé avait annoncé qu'un M. Juchereau, récemment arrivé du Canada, aimerait à causer avec les gens du pays. Entendre un résident de la lointaine colonie piquait la curiosité des gens de Mortagne ; aussi, le cercle formé à la porte de l'église était-il compact. Après un amical salut à ses auditeurs, Juchereau amorça l'entrevue.

JUCHEREAU. — Je vous arrive tout droit du Canada. Comme vous, j'habitais autrefois la France, puis je me suis laissé persuader d'aller me fixer de l'autre bord de l'Atlantique. J'y ai des terres que je cultive, une nombreuse famille, et je vous avoue que je vis très heureux. Je suis venu vous parler du Canada avec l'espoir de vous y intéresser. Au cours de mes précédentes visites beaucoup de gens m'ont cru sur parole et sont maintenant rendus en Nouvelle-France où ils se sont établis.

JEAN TRUDEL. — Ce que vous dites m'intéresse. Nous connaissons déjà quelque chose de votre pays neuf par les lettres de nos parents. Ce qui m'intrigue le plus, c'est votre hiver . . .

JUCHEREAU. — C'est vrai, l'hiver est plus dur qu'en France. Il tombe quantité de neige et le froid est souvent intense. Mais ceux qui vont au Canada sont des décidés qui viennent à bout de tout. Les colons domptent l'hiver. On s'habille de chaudes fourrures ; on bourre les foyers de gros bois d'érable, hêtre ou merisier ; on circule en traîneau sur la neige et la glace. Croyez-moi, on ne souffre pas du froid ; nos maisons sont solides et chaudes. Il me semble que le long hiver donne plus de fertilité à la terre. La végétation va bien plus vite qu'ici. On sème au début de juin et moins de quatre mois après nos granges sont pleines de grain et de fourrage.

MICHEL CHOVIN. — Moi, je suis du pays voisin, le Maine, mais on vient souvent voir les filles ici. Une de mes cousines a marié un nommé Louis GAGNÉ et ils sont partis pour le Canada il y a 4 ou 5 ans. Ils écrivent qu'ils sont dans la seigneurie de Beaupré. Connaissez-vous ça ?

JUCHEREAU. — Beaupré est le joli nom d'un beau coin de pays. C'est près de Québec, la ville fondée en 1608 par Samuel de Champlain. Il y a déjà 45 ans ! Plus haut sur le Saint-Laurent, il y a Ville-Marie qui date de 1642 : c'est notre rempart contre les Iroquois. Entre les deux, il y a Trois-Rivières, un poste pour la traite des pelleteries avec les sauvages qui sont nos amis et alliés. Ne parlons pas de route, il n'y a que des sentiers. Mais nous avons le grand fleuve plus long, plus large que n'importe quel fleuve de France, et de nombreuses rivières. Ce sont là nos routes. On voyage en barque, à la voile ou à la rame, et même en canot indien.

À l'est de Québec, entre le fleuve et les montagnes, se trouve une grande étendue de beau terrain disposé en terrasses boisées et bien arrosées. C'est ce qu'on appelle la Seigneurie de Beaupré. Et c'est là, M. Chovin, qu'est établi votre cousin Gagné. Je le connais : bon colon, solide comme les gars du Maine, déjà propriétaire de deux terres . . . sans compter une vaillante femme et de beaux enfants.

PIERRE MAHEUST des HASARDS. — J'ai aussi des parents en Canada. Ils n'écrivent pas souvent ; ça l'air qu'ils ne s'ennuient pas de nous autres. Je voudrais savoir comment ça marche pour la religion dans la colonie.

JUCHEREAU. — Ça marche très bien. Nous aurons un évêque bientôt. En attendant, le chef spirituel est le supérieur du Collège des Jésuites à Québec. Les missionnaires jésuites desservent les groupes de colons ici et là, selon le besoin. Nos églises sont modestes ; ça prend des siècles pour bâtir de belles églises comme celle de Mortagne. En tout cas, nos enfants sont baptisés, on célèbre les mariages, on enterre les morts selon les rites de l'Église. Pour la confirmation, il faut attendre un évêque. Le Collège des Jésuites est une grande institution qui est certainement un coup d'audace ou un trait de génie de la part de ses fondateurs. Les garçons qui

ont du talent y font leurs études. Il y a des écoles dans les gros villages ; ailleurs, des maîtres ambulants enseignent à lire et à écrire. Depuis quatorze ans les Ursulines enseignent à nos filles et aux petites sauvagesses. Les Sœurs Hospitalières ont un hôpital à Québec où les malades sont soignés avec dévouement. Ville-Marie a également couvent, écoles et hôpital.

JEAN TRUDEL. — Quand on arrive en Canada, est-ce qu'on trouve de l'ouvrage tout de suite ?

JUCHEREAU. — Oui. On s'engage chez un propriétaire, pour trois ans environ, après quoi on peut devenir propriétaire. Cet apprentissage apprend à connaître le climat, la terre, comment défricher, chasser, etc. Et ainsi on gagne des écus. Dès que les gars ont assez d'argent ils achètent un lot, deviennent censitaires, se marient et les voilà habitants pour de bon. Les familles sont nombreuses et ça peuple vite.

Nous avons au Canada un régime seigneurial différent et meilleure à mon goût, que celui de la France. Il n'y a que 3 *corvées* par année, souvent moins. Le seigneur a un moulin banal pour moudre le grain. Les redevances sont minimes : quelques sous l'arpent pour le cens ; même chose pour les *rentes* payées d'ordinaire en nature ; la *banalité* est du quatorzième ; les *lots et ventes* sont du douzième de la valeur de la propriété en cas de changement de mains, mais pas de père en fils.

Les seigneuries à l'heure actuelle sont celles de Beaupré, de Beauport, de l'île d'Orléans, des Pères Jésuites, toutes près de Québec. Il y en a une à Ville-Marie et deux domaines, ceux des Ursulines et des Hospitalières. Nous sommes environ 2,000 âmes dans ce coin d'Amérique. Le gouverneur, M. de Montmagny, nous a doté d'un gouvernement. En réalité c'est un Conseil formé du gouverneur (actuellement M. D'Ailleboust), du supérieur des Jésuites, de deux habitants, des gouverneurs de Ville-Marie et des Trois-Rivières.

MICHEL GAGNÉ. — De quoi vivez-vous en Canada ?

JUCHEREAU. — De ce qu'on tire du sol : céréales, légumes, viande des animaux qu'on élève ; mais les animaux sauvages, les oiseaux, le poisson sont partout en abondance. La fourrure de plusieurs bêtes sauvages fournit un revenu facile. Et il y a la forêt remplie de grands arbres et de plusieurs sortes de bois. On y prend tout ce qu'il faut pour bâtir maisons et granges, fabriquer meubles, outils, voitures, et faire la provision de bois de chauffage. Vous voyez qu'on n'est pas dépourvus. Quant au reste, ça vient de France et nous l'achetons au magasin de la *Compagnie des Cent-Associés*.

Sur place, les affaires sont entre les mains de la *Compagnie des Habitants*. Ce n'est pas parfait, mais ça marche. C'est la Compagnie qui m'envoie pour recruter des colons. Le pays est grand et nous ne sommes que 2,000 alors que les Anglais, établis plus au sud, sont déjà 80,000. Pourtant l'Angleterre a à peine le tiers de la population de la France, et c'est elle qui envoie le plus de colons. La France a 7,000 colons aux Antilles et 500 à peine en Acadie. Il nous faut absolument une forte immigration. Venez nous rejoindre les jeunes, vous ne le regretterez pas.

MICHEL GAGNÉ. — Est-ce vrai ce qu'on dit des Iroquois ?

JUCHEREAU. — Des sauvages, il y en a partout en Amérique. Les Hurons, Algonquins, Abénakis sont nos alliés ; les Iroquois sont nos ennemis. Ils ont une forme de gouvernement et cinq nations ou tribus. Si nous étions plus nombreux, ils nous craindraient. Je vous le répète, ils nous faut le nombre.

Il faut aussi des femmes. Les filles sont rares et se marient parfois à 12 ou 13 ans. Les Françaises peuvent être aussi courageuses que les femmes des autres races établies en Amérique, et plusieurs l'ont déjà prouvé.

Mes amis, je reviendrai dans quelques semaines prendre les noms de ceux et celles qui veulent passer en Nouvelle-France. D'ici là pensez à ce que je vous ai dit. Et sur ce, je vous dis au revoir.

LA SEIGNEURIE DE LA FRESNAYE

● Docteur DANIEL GAGNÉ,
*descendant direct de Louis Gagné-Bellavance,
vice-président général.*

EN 1653 une seconde famille Gagné débarquait à Québec : celle de Pierre Gagné — frère aîné de Louis — époux de Marguerite Rosée. À leurs trois fils nés à Saint-Côme-de-Vair s'ajoutait, peu après leur arrivée, une fille, Marguerite, baptisée à Québec le 17 septembre ; elle eut comme parrain son oncle Louis Gasnier, établi au Canada depuis 1643.

Boulangier de son métier, Pierre vécut à Québec, puis à Sainte-Anne de Beaupré, mais il n'eut pas de terre en propre. Le 1^{er} mai 1656 il décédait à Québec et fut inhumé dans le cimetière aujourd'hui occupé par le petit parc qui longe la côte de la Montagne. Sa veuve décida d'aller se fixer à Montréal, laissant à Québec son fils Louis alors âgé de treize ans. Lors de son mariage à Louise Picard, le 4 septembre 1673, il portait déjà le surnom de Bellavance.

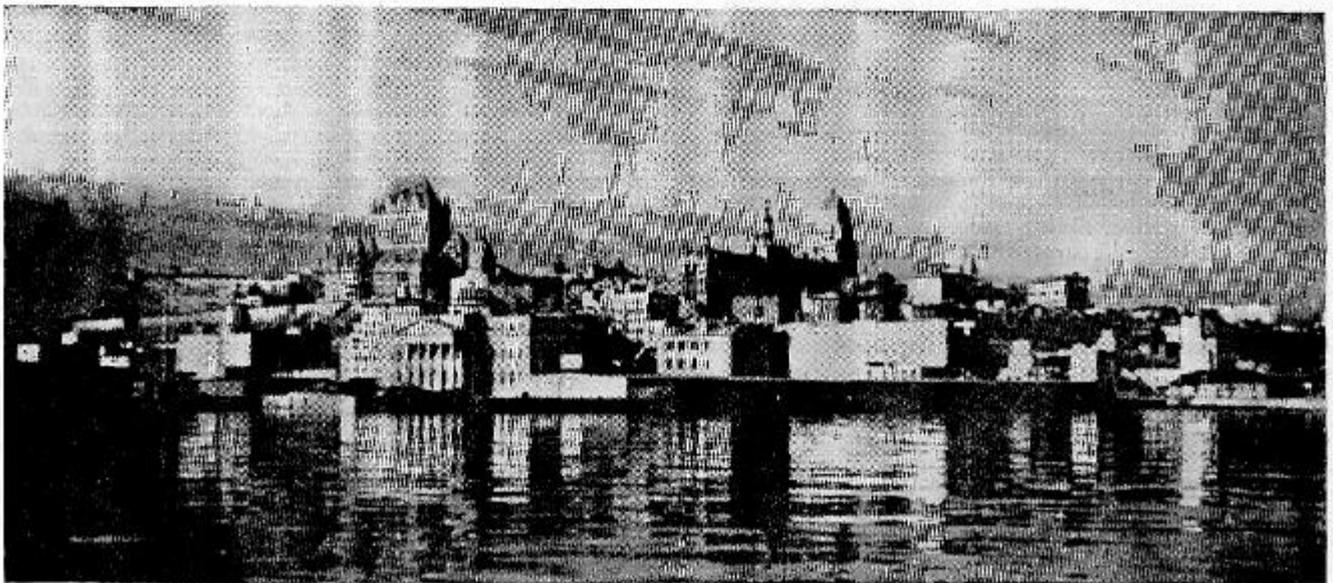
Louis Gasnier dit Bellavance devenait seigneur de La Fresnaye en 1672. En effet, le 13 septembre 1672, Louis Gasnier et Nicolas Gamache reçurent conjointement et à bien commun de l'Intendant Talon, à titre de *fief et seigneurie*

une concession d'une demi lieu de front sur une profondeur d'une lieue « à prendre sur le fleuve Saint-Laurent », à l'est du domaine de M^{lle} Amyot et à l'ouest du fief du sieur Fournier.

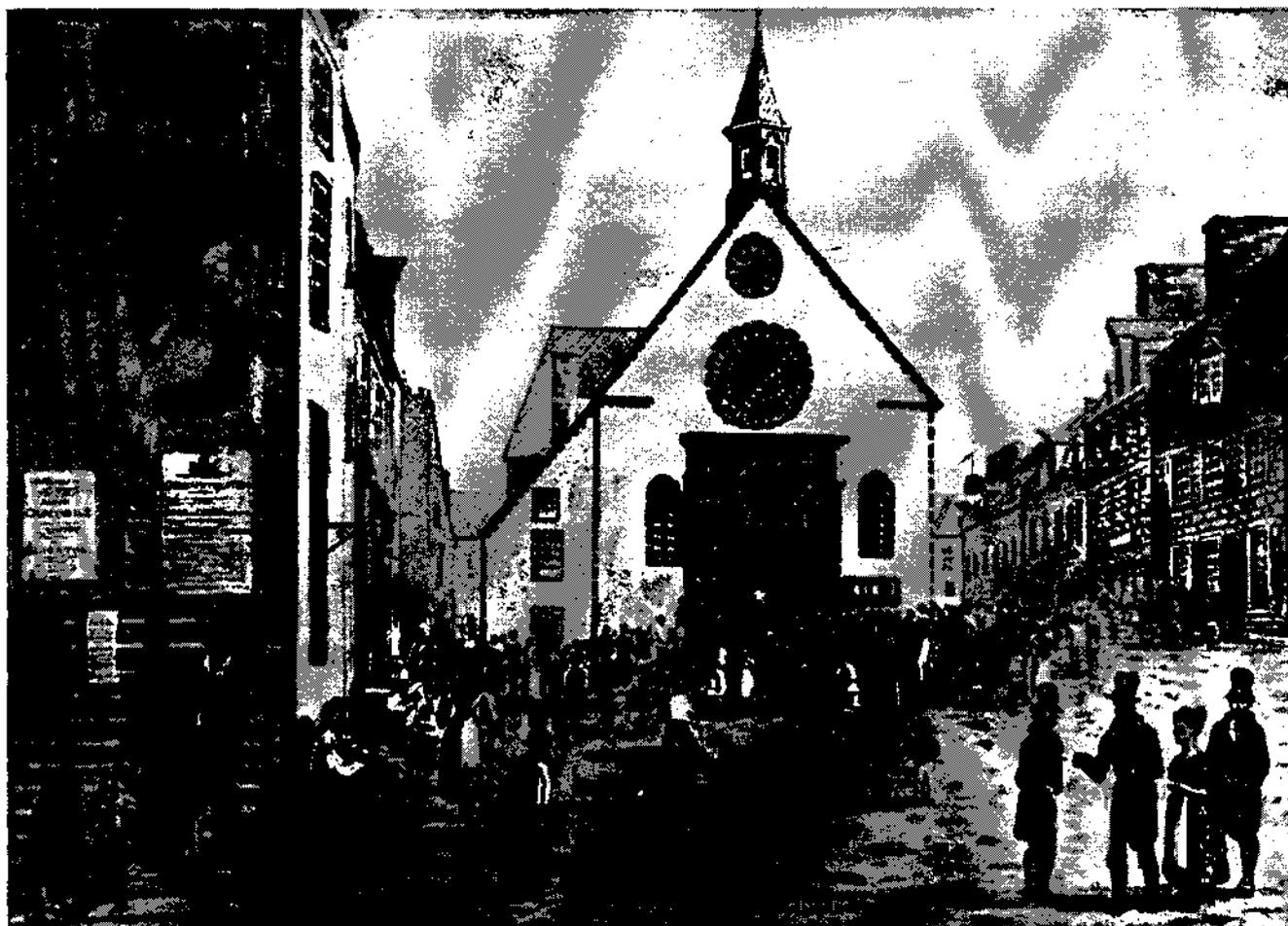
Dans un acte de Foy et Hommage, porté au Roy, à Québec, par Alexis Gagné, fils aîné de Louis, nous trouvons que ce dernier avait reçu, le 3 septembre 1675, une autre concession de dix arpents en front sur le fleuve par une lieue de profondeur, prise sur les terres libres entre le fief Gagné-Gamache et le fief Fournier. Au total, le seigneur de La Fresnaye possède un domaine d'un quart de lieue en front, plus dix arpents, sur le fleuve, par trois milles de profondeur. Le tout situé dans la paroisse actuelle du Cap-Saint-Ignace, autrefois appelée « Terre des Islets », suivant le relevé fait par le sieur de Catalogne, lieutenant des troupes.

Il est facile de localiser ce fief ; il se trouve à une demi lieue de l'église du Cap-Saint-Ignace en direction de Montmagny.

Par devant le notaire Rageot, le 1^{er} novembre 1689, les seigneurs Gamache et Gagné dit Bel-



Québec, capitale du Canada français, en 1950.



La place Royale et l'église Notre-Dame-des-Victoires, aquarelle de James-Pattison Cockburn, 1850.

lavance se partagèrent en parts égales le fief primitif. Gamache garde la partie est, large d'un quart de lieue, s'étendant depuis l'église jusqu'au domaine de M^{lle} Amyot ; Louis Gagné reçoit l'autre quart de lieue à l'ouest du nouveau domaine Gamache. Ainsi se trouvent reliés à la seigneurie les dix arpents concédés par le gouverneur le comte de Frontenac en 1675. À compter de cette date, Louis Gagné-Bellavance est propriétaire d'une seigneurie de 31 arpents sur le fleuve et d'une lieue de profondeur : voilà une TERRE qui mérite son nom !

Le testament du seigneur de La Fresnaye est en date du 3 juin 1673. En septembre 1675, Louis et son épouse Louise Picard se font dotation mutuelle ; ces deux actes notariés n'ont jamais été exécutés dans toute leur teneur, car au décès du mari des enfants survivaient. Louis mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec où il fut inhumé le 24 juin 1698, à l'âge de 55 ans. L'inventaire des biens fut fait au Cap-Saint-Ignace le 8 juillet 1699.

Suivant la coutume du temps, lors du décès du chef de famille, les terres étaient partagées en deux parties égales : le fils aîné en recevant la moitié, l'autre moitié revenant à la veuve et aux autres enfants. Comme fils aîné, Alexis hérite de 15½ arpents en largeur ; ses cinq frères et sœurs héritent de l'autre moitié partagée en cinq parties égales.

Le 5 février 1723, nous voyons Alexis « en tenue de vassal, sans épée ni espérans, un genouil en terre, porter Foy et Hommage et prêter serment au représentant du Roy, à Québec, tant en son nom, pour un domaine de 15½ arpents par une lieue, et tant au nom de ses frères et sœurs . . . hoirs du feu Sieur de Bellavance et Seigneur de La Fresnaye, pour un domaine de même dimension, comme les ayant reçus légalement de feu Louis Gagné dit Bellavance, Seigneur de La Fresnaye, en la paroisse de Cap St-Ignace. »

La seigneurie était vraiment digne d'un vrai « bâtisseur de pays ». Les *grandes terres* ont

fait les grandes familles ; et les grandes familles firent grand notre pays.

Aujourd'hui la seigneurie originale de La Fresnaye compte environ vingt fermes prospères et autant d'emplacitaires. On y trouve encore plusieurs familles Gagné-Bellavance ou alliées. Il a été jusqu'ici impossible de localiser l'endroit où s'élevait la maison dans laquelle Louis Gagnier dit Bellavance et Louise Picard élevèrent leur famille. Il est cependant hors de doute que le berceau des Bellavance fut la paroisse du Cap-Saint-Ignace. C'est de là que cette branche prolifique de la famille Gagné se répandit par toute l'Amérique.

À titre de président du comité de Recrutement, j'adresse mes plus vifs remerciements aux 2,000 membres, fondateurs et actifs, qui ont



La nouvelle École de commerce, dans la cité universitaire, où auront lieu le banquet et la soirée du 6 septembre.

bien voulu participer au mouvement et mettre l'Association en mesure de commémorer comme il convenait le troisième centenaire de l'arrivée des premiers Gagné en Canada.

SOUVENIR D'ÉMIGRATION FRANÇAISE AU CANADA

QUAND on entre aujourd'hui dans l'église de Tourouvre, dans le département du Perche, parmi les intéressantes verrières qui décorent les baies des nefs, il en est deux dont les sujets captivent le regard par les scènes de caractère particulier qu'elles représentent.

Elles fixent deux grands souvenirs locaux qui resteront ainsi d'une manière bien expressive pour les générations à venir. C'est un départ et un retour qu'elles traduisent.

Sur la verrière du départ, on voit à l'arrière-plan un vaisseau à l'ancre, dont les voiles sont encore repliées, mais qui s'appête à cingler vers le large. Au premier plan, sur les quais d'approche, on distingue divers personnages dans les costumes du XVII^e siècle. C'est une scène d'adieu et de derniers préparatifs d'un départ lointain. Cette vitre, ainsi historiée, est pour rappeler

*Québec et Lévis vus de la grande lanterne de l'Université Laval.
Cliché de L.-Prudent Vallée, 1878.*



le départ d'un certain nombre de familles de Tourouvre et des régions avoisinantes, qui, vers le milieu du XVII^e siècle, quittèrent la mère-patrie pour s'en aller fonder une colonie dans les plaines du nouveau monde.

Cette verrière traduit l'adieu de nos ancêtres à la terre natale, au moment de partir pour le Canada, où ils allaient contribuer pour leur part à fonder ce prolongement de la patrie française que l'on a nommé la Nouvelle-France. Sur le vaisseau qui va bientôt lever l'ancre, le groupe d'émigrants, en jetant un dernier regard sur les rives de France, emporte avec lui ce mot qui encourage et soutient, car on leur a dit au moment de l'adieu : « N'oubliez jamais ni Dieu, ni la France ».

Sur la verrière du retour, on voit représentée une scène qui rappelle le moment où le curé de Tourouvre, entouré de son vicaire et du conseil de fabrique, reçoit M. Honoré Mercier, entouré lui-même des personnages de sa suite.

En effet, un jour du mois de mai 1891, on vit arriver à Tourouvre un groupe de Canadiens qui faisait cortège à une autorité de leur pays. M. Honoré Mercier, député de Québec et premier ministre du gouvernement de cette province, dans son voyage en Europe, avait tenu à venir saluer la terre de ses pères. Ce fut fête pour son arrivée. Les autorités civiles et religieuses s'étaient concertées, et cette fête de réunion et d'union fut vraiment complète.

Dans la soirée, après une journée bien remplie, M. Mercier se plut à recevoir tous ceux qui lui furent présentés, et il eut un tout particulier accueil pour ceux de son sang et qui portent son nom. « Il y a deux cent cinquante ans que nous ne nous sommes vus », disait-il en riant.